



INFORMATIONS CONCERNANT

- Les seuils de l'usure applicables en fonction des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit au cours du trimestre précédant la période d'application.
- Les taux sur découvert en compte au titre du trimestre couvrant la période d'application.
- Le taux de référence bancaire du Crédit agricole pour les crédits à taux variable (TRCAM).



CATÉGORIE DE FINANCEMENT

Seuil de l'usure
Source : Banque de France

1/ Prêts aux particuliers entrant dans le champ d'application des articles L312-1 du code de la consommation (prêts immobiliers)	%
Prêts à taux fixe	
Prêts d'une durée inférieure à 10 ans	4,51
Prêts d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans	5,45
Prêts d'une durée de 20 ans et plus	5,31
Prêts à taux variable	5,64
Prêts relais	6,39
2/ Prêts aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L312-1 du code de la consommation (crédits de trésorerie)*	%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 €	23,24
Prêts d'un montant supérieur à 3 000 € et inférieur ou égal à 6 000 €	15,67
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 €	8,63
3/ Prêts aux entreprises (y compris agriculteurs)	%
Découverts en compte	19,23
4/ Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité commerciale	%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable	6,56
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe	
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans et inférieure à 10 ans	5,81
Prêts d'une durée initiale comprise entre 10 ans et moins de 20 ans	5,88
Prêts d'une durée de 20 ans et plus	5,89
Découverts en compte	19,23
Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à 2 ans	7,33

* Pour apprécier le caractère usuaire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

TAUX DES INTÉRÊTS DÉBITEURS SUR DÉCOUVERT EN COMPTE

PARTICULIERS **	20,90%
PROFESSIONNELS	19,23%

** Taux variable proportionnel au taux débiteur jour déduit actuariellement sur une base de 365 ou 366 jours du plafond du taux d'usure publié au Journal Officiel pour la catégorie se rapportant aux prêts d'un montant inférieur ou égal à 3000€. Ce taux sera minoré en fonction du montant de l'utilisation effective, en respect de la réglementation de l'usure.

DIVERS

Taux de référence bancaire du Crédit agricole pour les crédits à taux variable (TRCAM) au 01.04.2025 **5,57% l'an**

**PÉRIODE D'APPLICATION
DU 01/04 AU 30/06/2025**